

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## BILAN CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2017

(En milliers de DH)

ACTIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		1 589 201	2 065 805
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	1 846 723	2 108 622
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3 / 3.5	4 481 393	4 919 461
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	3.2	2 717 184	3 094 843
Prêts et créances sur la clientèle	3.2	38 028 848	37 181 665
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	3.4	-	-
Impôts Exigibles	3.8	173 993	143 189
Actifs d'impôt différé	3.8	243 152	206 046
Comptes de régularisation et autres actifs		291 353	286 118
Actifs non courants destinés à être cédés	2.5	63 238	66 223
Participations dans des entreprises mises en équivalence		-	-
Immubles de placement		-	-
Immobilisations corporelles	3.6	1 367 151	1 390 885
Immobilisations incorporelles	3.6	141 267	133 202
Écart d'acquisition		-	-
<b>TOTAL</b>		<b>50 943 503</b>	<b>51 596 059</b>

(En milliers de DH)

PASSIF CONSOLIDÉ	NOTES	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		50	10
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.5	13 051	5 695
Instruments dérivés de couverture		-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés		1 044 796	2 123 768
Dettes envers la clientèle		39 150 229	38 969 287
Titres de créance émis		2 563 414	2 440 185
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôt exigibles	3.8	158 733	228 878
Passifs d'impôt différé	3.8	205 855	199 057
Comptes de régularisation et autres passifs		705 584	643 162
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	2.5	6 647	18 519
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	3.7	355 727	360 422
Subventions, fonds publi affectés, fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		2 045 851	2 025 741
Capitaux propres		4 693 566	4 581 336
Capitaux propres part du groupe		4 640 374	4 529 765
Capital et réserves liées		3 707 386	3 707 386
Réserves consolidées		653 239	454 541
Gains ou pertes latents ou différés		57 698	59 085
Résultat net de l'exercice		222 051	308 753
Intérêts minoritaires		53 192	51 572
<b>TOTAL</b>		<b>50 943 503</b>	<b>51 596 059</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS AU 30 JUIN 2017

(En milliers de DH)

COMPTE DE RÉSULTAT	NOTES	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016 retraité*
Intérêts et produits assimilés	2.2	1 110 721	1 165 046	1 165 032
Intérêts et charges assimilés	2.2	255 899	301 464	301 447
<b>Marge d'intérêt</b>		<b>854 822</b>	<b>863 582</b>	<b>863 585</b>
Commissions (Produits)	2.3	210 839	195 853	195 356
Commissions (Charges)	2.3	14 195	15 801	15 801
<b>Marge sur Commissions</b>		<b>196 644</b>	<b>180 051</b>	<b>179 555</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		61 033	67 562	67 507
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		9 051	33 614	33 614
Produits des autres activités		8 095	2 952	2 670
Charges des autres activités		42 980	43 668	43 476
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 086 665</b>	<b>1 104 092</b>	<b>1 103 455</b>
Charges générales d'exploitation		509 441	517 145	512 057
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		53 766	55 244	53 294
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>		<b>523 458</b>	<b>531 703</b>	<b>538 105</b>
Coût du risque		-174 014	-281 364	-281 350
<b>Résultat d'Exploitation</b>		<b>349 444</b>	<b>250 339</b>	<b>256 754</b>
Quote-Part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.4	-25	36	36
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
<b>Résultat avant Impôt</b>		<b>349 419</b>	<b>250 374</b>	<b>256 790</b>
Impôts sur les bénéfices/Impôts différés	3.8	126 046	89 417	89 428
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	2.5	298	-	-6 405
<b>Résultat net</b>		<b>223 671</b>	<b>160 958</b>	<b>160 958</b>
Intérêts minoritaires		1 620	30	30
<b>résultat net Part du groupe</b>		<b>222 051</b>	<b>160 928</b>	<b>160 928</b>
Résultat par action		20,41	14,79	14,79
Résultat dilué par action		20,41	14,79	14,79
Résultat de base par action des activités poursuivies		20,38	14,79	15,38
Résultat de base par action des activités abandonnées		0,03	-	-0,59

\* Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 30 juin 2016 de la succursale de Paris ainsi que des représentations d'Avignon et de Mialn ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (2.5).

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017

(En milliers de DH)

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Résultat net</b>	<b>223 671</b>	<b>308 993</b>
Écarts de conversion	-1 243	394
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-4 026	31 281
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 816	6 047
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-823	13 804
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-2 630</b>	<b>23 917</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	221 041	332 910
Dont part du Groupe	219 421	332 671
Dont par des intérêts minoritaires	1 620	240

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 30 JUIN 2017

(En milliers de DH)

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016 retraité
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>349 419</b>	<b>250 374</b>	<b>256 790</b>
<b>Résultat net des activités abandonnées</b>	<b>298</b>	<b>-</b>	<b>-6 405</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	53 766	55 244	53 294
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	170 993	207 640	207 640
+/- Dotations nettes aux provisions	-2 878	-12 532	-12 623
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	50	317	317
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	28 339	13 612	13 612
+/- Autres mouvements	34 664	40 713	40 683
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>284 932</b>	<b>304 995</b>	<b>302 924</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-313 990	124 140	126 268
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-857 496	144 616	143 554
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	750 999	922 161	922 161
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-112 703	77 234	76 712
+/- Flux liés aux activités destinées à être cédées	-8 887	-	-13 352
- Impôts versés	-155 531	-166 043	-166 054
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-697 609</b>	<b>1 102 107</b>	<b>1 089 287</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle</b>	<b>-62 960</b>	<b>1 657 477</b>	<b>1 642 596</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-	-	-
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-38 146	-52 829	-47 169
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-38 146</b>	<b>-52 829</b>	<b>-47 169</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-108 812	-87 050	-87 050
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	115 000	-500 000	-500 000
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>6 188</b>	<b>-587 050</b>	<b>-587 050</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-1 243</b>	<b>106</b>	<b>-462</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-96 161</b>	<b>1 017 704</b>	<b>1 007 915</b>

COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2017	30/06/2016	30/06/2016 retraité
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>2 071 975</b>	<b>2 175 706</b>	<b>2 175 706</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 065 795	1 412 929	1 412 929
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	6 180	762 776	762 776
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1 975 814</b>	<b>3 193 409</b>	<b>3 183 621</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 589 151	1 287 939	1 284 161
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	386 663	1 905 471	1 899 459
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>-96 161</b>	<b>1 017 704</b>	<b>1 007 915</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IFRS

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017

(En milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2015</b>	<b>1 088 121</b>	<b>2 617 242</b>	-	<b>542 824</b>	<b>35 561</b>	<b>4 283 749</b>	<b>51 332</b>	<b>4 335 081</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-87 050	-	-87 050	-	-87 050
Autres	-	2 022	-	-2 022	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>308 753</b>	-	<b>308 753</b>	<b>240</b>	<b>308 993</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	19 714	19 714	-	19 714
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 809	3 809	-	3 809
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	394	-	394	-	394
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	<b>394</b>	<b>23 524</b>	<b>23 917</b>	-	<b>23 917</b>
Autres	-	-	-	395	-	395	-	395
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2016</b>	<b>1 088 121</b>	<b>2 619 265</b>	-	<b>763 295</b>	<b>59 085</b>	<b>4 529 765</b>	<b>51 572</b>	<b>4 581 337</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-108 812	-	-108 812	-	-108 812
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-	-	-	<b>222 051</b>	-	<b>222 051</b>	<b>1 620</b>	<b>223 671</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-2 531	-2 531	-	-2 531
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	1 144	1 144	-	1 144
Ecart de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-1 243	-	-1 243	-	-1 243
<b>Gains ou pertes latents ou différés</b>	-	-	-	-	<b>-1 387</b>	<b>-2 630</b>	-	<b>-2 630</b>
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres clôture au 30 Juin 2017</b>	<b>1 088 121</b>	<b>2 619 265</b>	-	<b>875 291</b>	<b>57 698</b>	<b>4 640 374</b>	<b>53 192</b>	<b>4 693 566</b>

## NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

Les normes et principes comptables n'ont subi aucun changement par rapport à la publication effectuée au 31/12/2016.

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### PRINCIPES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

#### Préambule

Le Groupe Crédit du Maroc est consolidé en normes IAS/IFRS depuis 2004, en tant que filiale, dans les comptes du Crédit Agricole S.A.

En 2008 le Crédit du Maroc a procédé à une convergence des paramètres et des options de consolidation entre les comptes consolidés en normes IAS/IFRS publiés au 31 décembre 2008 en application des dispositions réglementaires de Bank Al Maghrib (BAM) et les comptes adressés au Crédit Agricole SA pour les besoins de sa consolidation.

Le Crédit du Maroc a ainsi procédé à l'alignement des paramètres et options retenus pour le traitement des comptes adressés au groupe Crédit Agricole SA avec ceux adoptés au moment de l'application du référentiel IFRS, conformément aux dispositions réglementaires de BAM.

Pour les provisions individuelles et collectives, les paramètres de calcul de la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut ont été affinés et appliqués de la même manière pour la consolidation au 30 juin 2017 selon les règles BAM et pour les comptes adressés à Crédit Agricole SA.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit du Maroc et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles Crédit du Maroc dispose d'un pouvoir de contrôle.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas

incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

#### Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, la définition de contrôle, selon IFRS 10 comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir détenu sur l'entité émettrice ;
- L'exposition ou le droit à des rendements variables, en raison des liens avec l'entité émettrice ;
- La capacité de Crédit du Maroc d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Crédit du Maroc contrôle une entité émettrice si et seulement si ces trois éléments sont réunis.

L'IFRS 11 porte sur le classement d'un partenariat sur lequel deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Selon IFRS 11, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises. Ces deux types de partenariats se distinguent par les droits et obligations des parties à l'entreprise.

- **Entreprise commune** : les coparticipants ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque coparticipant comptabilise ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- **Coentreprise** : les coentrepreneurs ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

#### Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et 11. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par Crédit du Maroc sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, applicable selon les conditions citées par la norme IFRS 10 ;
- **la mise en équivalence**, pour les coentreprises ayant des droits sur l'actif net, tel que cité par la norme IFRS 11 ;
- **la quote-part des actifs, passifs, charges et produits**, pour les entreprises communes ayant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, selon la norme IFRS 11.

#### Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne, sont constatées

# EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

## Regroupements d'entreprises – écarts d'acquisition (IFRS 3)

Le Groupe Crédit du Maroc n'a pas effectué de regroupement courant 2017.

## Périmètre de consolidation du Groupe Crédit du Maroc au 30 juin 2017

Sociétés Consolidées	Capital social (KDH)	Capital social (KUSD)	%		Méthode de consolidation (*)
			de contrôle	d'intérêts	
Crédit du Maroc	1 088 121		100,00	100,00	E.C
Crédit du Maroc Capital	10 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Leasing	124 000		66,66	66,66	I.G
Crédit du Maroc Patrimoine	1 000		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Assurances	200		100,00	100,00	I.G
Crédit du Maroc Offshore		1 655	100,00	100,00	I.G
S.I.F.I.M	168 321		100,00	100,00	I.G

\* E.C : Établissement consolidant - I.G : Intégration globale

## EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATÉGIE DE COUVERTURE

### 1. Gouvernance et organisation de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques découlent des principes généraux de la gouvernance de la banque.

#### 1.1 La Gouvernance

Les principales instances sont :

- le Conseil de Surveillance et ses Comités spécialisés (comité d'audit, comité des risques, comité de nomination et de rémunération) ;
- le Directoire,
- les comités de gestion.

#### Le Conseil de Surveillance

Il est l'organe d'administration de la banque. Le Conseil de Surveillance exerce, dans le cadre de ses attributions légales, le contrôle permanent de la gestion de la Banque par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, il définit les orientations stratégiques de la banque, approuve la stratégie, les politiques à moyen et long terme, la politique globale de gestion des risques et le budget annuel.

Le Conseil de Surveillance a, par ailleurs, institué, en son sein, trois comités spécialisés chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le Comité d'Audit a principalement en charge les missions suivantes :

- porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes individuels et consolidés ;
- examiner les comptes sociaux et consolidés du Groupe Crédit du Maroc avant leur présentation au Conseil de Surveillance ;
- assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par les commissaires aux comptes ;
- examiner et contrôler la procédure d'appel d'offres pour la sélection des commissaires aux comptes et faire une recommandation au Conseil de Surveillance sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale et sur le montant des honoraires que la Banque se propose de leur verser ;
- veiller à l'indépendance des commissaires aux comptes, examiner avec ces derniers les risques pesant, le cas échéant, sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques et approuver préalablement toute mission hors-audit mais accessoire ou directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ;
- apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives ainsi que celles à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêt ;
- s'assurer de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne ;

- évaluer la pertinence des mesures correctives prises ou proposées pour pallier les insuffisances décelées dans le dispositif de contrôle interne ;
- examiner et évaluer annuellement l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ; le Comité approuve le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions ;
- procéder à l'évaluation et au contrôle de l'efficacité des procédures permettant d'assurer la conformité de l'ensemble de l'activité du Groupe aux lois et règlements au Maroc ou à l'étranger ;
- procéder à l'évaluation du dispositif de traitement des réclamations de la clientèle de la banque ;
- valider les documents ou reporting relevant de son domaine de compétence, destinés aux membres du Conseil de Surveillance, et notamment du rapport annuel et de l'information semestrielle sur le contrôle interne ;
- prendre connaissance des plans trimestriels des missions d'audit réalisées au sein du Groupe Crédit du Maroc, établis par la Direction de l'Audit Interne. Il est informé des résultats des missions réalisées et de la mise en œuvre des recommandations formulées ; à cet égard, le Comité d'Audit est destinataire d'une synthèse trimestrielle des rapports d'audit établis par l'Audit Interne ou par toute autorité de tutelle ;
- examiner tout rapport concernant une entité du Groupe Crédit du Maroc émanant d'une autorité de tutelle et devant faire l'objet d'une présentation au Conseil de Surveillance ;
- procéder à l'examen du plan de contrôle permanent et des résultats des contrôles ;
- assurer le suivi du programme de contrôle de la conformité des opérations aux lois et règlements ;
- présenter au Conseil de Surveillance les résultats de l'examen du rapport annuel du contrôle interne qui doit intégrer le résultat des vérifications opérées par la ligne métier conformité ;
- évaluer, périodiquement, le périmètre et la pertinence des informations reçues par le Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques a principalement en charge les missions suivantes :

- assister le Conseil de Surveillance dans la définition et la formalisation de la politique globale de gestion des risques et de la stratégie risque (y compris les limites à respecter en matière de risques et dispositif de stress tests) du groupe Crédit du Maroc ;
- procéder à l'examen du résultat des stress tests en vue de leur présentation formelle au Conseil de Surveillance ;
- définir le programme d'appétence aux risques devant être validé par le Conseil de Surveillance ;
- s'assurer que la gestion des risques s'appuie sur des approches aussi bien quantitatives que qualitatives intégrant des hypothèses réalistes, et de la qualité, de l'exhaustivité et de l'exactitude des données internes et externes utilisées dans le cadre du processus de décision sur les risques ;
- procéder à la revue des politiques Crédit et Financière ;
- évaluer la qualité du dispositif et des approches de mesure et de surveillance des risques ;

- suivre l'évolution des ratios réglementaires ;
- examiner les risques financiers en regard de l'environnement macro-économique et de l'activité commerciale ;
- s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;
- se tenir informé, dans le cadre du dispositif d'alerte relatif aux risques opérationnels dans la banque et son groupe arrêté par le Conseil de Surveillance, des alertes concernant les risques opérationnels sensibles pour l'ensemble de la banque et son groupe et des mesures de régularisation mises en œuvre ;
- vérifier l'adéquation des systèmes d'information et des moyens humains et matériels aux risques encourus et procéder à l'évaluation annuelle des moyens alloués à la gestion des risques ;
- s'assurer, sans préjudice des attributions du Comité de Nomination et de Rémunération, que la politique de rémunération de la Banque est compatible avec la situation de cette dernière au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus ;
- valider les documents ou reportings destinés aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a principalement en charge les missions suivantes :

- établir les procédures de nomination des membres du Conseil de Surveillance et préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du Conseil de Surveillance ; établir la procédure de nomination des membres du Directoire ;
- identifier, traiter voire éliminer les situations de conflit d'intérêts émanant du processus de nomination ;
- élaborer une politique ayant pour objectif d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance ;
- établir un plan de succession des membres du Conseil de Surveillance, des membres des comités spécialisés et des membres du Directoire ;
- proposer au Conseil de Surveillance la nomination des membres et des Présidents des différents comités spécialisés lors de leur renouvellement ;
- s'assurer que les nouveaux membres du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés ont reçu une formation adéquate pour faciliter leur intégration et leur participation aux travaux ;
- veiller à ce qu'une formation appropriée soit dispensée aux membres indépendants du Conseil de Surveillance en vue de leur permettre d'appréhender la nature de l'activité de la banque, les aspects ayant trait à sa stratégie, son mode de gouvernance et son schéma organisationnel, son environnement réglementaire et institutionnel ainsi que ses relations avec les régulateurs ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, les compétences des membres du Conseil de Surveillance ;
- évaluer, périodiquement et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

de Surveillance au regard des missions qui lui sont assignées et de soumettre au Conseil de Surveillance toutes recommandations utiles ;

- élaborer une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme de la banque et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques, notamment pour les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire, les directeurs généraux adjoints, les mandataires sociaux des filiales de la Banque, le Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, le Responsable de la Conformité et le Responsable de l'Audit Interne et le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- procéder à un examen annuel (i) des principes de la politique de rémunération de la banque, (ii) des rémunérations, bonus, indemnités et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire de la banque, et (iii) de la politique de rémunération des directeurs généraux adjoints, des mandataires sociaux des filiales de la banque, du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne et du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la banque ;
- contrôler la rémunération du Responsable de la fonction Risques et Contrôles Permanents, du Responsable de la Conformité et du Responsable de l'Audit Interne ;
- valider les propositions d'appréciation des membres du Directoire établies par le Président du Directoire après entretien de ceux-ci avec le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- préparer l'évaluation annuelle de la performance du Président du Directoire ;
- proposer et évaluer tous les ans les règles de détermination de la part variable des membres du Directoire et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la banque à court, moyen et long terme, étant précisé que les bonus ne seront effectifs qu'après examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels de la banque arrêtés par le Directoire ;
- approuver la pertinence de l'information donnée aux actionnaires relative à la rémunération des membres du Directoire, des directeurs généraux adjoints et des mandataires sociaux des filiales de la Banque, et aux plans d'options qui leurs sont consentis et s'assurer du respect des dispositions légales en la matière ;
- recevoir toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à Bank Al-Maghrib ;
- proposer le montant des éventuels jetons de présence et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil de Surveillance au sein du Conseil de Surveillance et dans les comités spécialisés.

### Le Directoire

Il est l'organe exécutif de la banque. Il met en œuvre les stratégies et les politiques définies par l'organe d'administration.

Le Directoire du Crédit du Maroc a mis en place le Comité de Direction Générale. Son objectif est d'assurer la coordination entre les différents pôles de gestion de la banque en termes de stratégie, de politique de développement et de supervision du fonctionnement de la banque.

Le Directoire définit l'organisation générale de la gestion des risques et met en œuvre les processus d'octroi et de gestion, permettant d'appréhender, mesurer et maîtriser d'une façon globale l'ensemble des risques encourus par la banque.

Il est responsable du contrôle interne de la banque.

Il établit chaque année une **stratégie risques** qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et définit des limites opérationnelles pour :

- le risque de crédit par secteurs d'activités ou de groupes de risques ;
- le risque de liquidité gap de taux pour la gestion actif-passif (ALM) ;
- les risques de marché VaR, stress-tests, etc.

Cette stratégie risques est présentée au Conseil de Surveillance pour validation.

Pour mener à bien ses missions, le Directoire a créé des comités spécialisés dont les principaux en matière de gestion des risques sont :

- le comité affaires
- le comité tarification
- le comité des flux
- le comité efficacité du fonctionnement
- le comité des projets systèmes d'information
- le comité immobilier
- le comité des crédits
- le comité de déclassement et de passage en contentieux
- le comité de pilotage des risques
- le comité de suivi des risques sensibles
- le comité contentieux
- le comité ALM
- le comité de management de la conformité
- le comité de contrôle interne
- le comité NAP (nouveaux produits et nouvelles activités)
- le comité fraudes
- le comité juridique
- le comité sécurité.

## 1.2 Organisation de la gestion des risques

### 1.2.1 Le Contrôle Permanent des Risques Groupe

Le Crédit du Maroc, en s'appuyant sur l'expérience de son Groupe d'appartenance, a adopté une gestion centrale de ses risques. Elle est placée sous l'autorité de la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe (DRCPG), dont la mission générale est de « donner au Management de la banque l'assurance que toutes ses activités sont exercées dans des conditions de sécurité acceptable ».

Totalement indépendante des métiers elle rapporte directement au Président du Directoire et au Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques.

La DRCPG définit les contrôles liés aux procédures au premier niveau d'exécution, organise les contrôles hiérarchiques ou fonctionnels de second niveau et les consolide pour obtenir une vision globalisée de la qualité d'exécution de toutes les activités de la banque.

Les risques couverts sont regroupés dans les familles suivantes :

- **Risque de contrepartie** : il correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés,

- **Risques financiers** :

1. **Risque de marché** : les risques de marché ou risques de variation de prix, représentant les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveau de taux.

2. **Risque de liquidité ou de taux** : risque lié à la liquidité de la banque et à l'évolution des taux,

- **Risque opérationnel** : Risque lié à l'exécution des opérations. Il comprend les risques informatiques, juridiques, fiscaux, réglementaires et commerciaux.

Le Contrôle Permanent qui couvre l'ensemble des risques définis par les accords de Bâle 2, est organisé autour de la Direction des Contrôles Permanents (DCP).

### 1.2.2 L'Audit et l'Inspection

La Direction de l'Audit et de l'Inspection assure la fonction d'audit interne en réalisant des missions de contrôle périodique sur pièce et sur place dans les différentes unités et directions constituant la Banque. Elle est chargée d'évaluer la maîtrise globale des différents risques et de faire des propositions d'actions correctives. Elle exerce ses travaux en toute indépendance et rapporte à ce titre directement au Comité d'Audit.

## 2. Exposition aux risques et stratégie de couverture

### 2.1 Risque de crédit

#### Politique générale

La politique de crédit du Crédit du Maroc s'inscrit dans le cadre de principes généraux et dans le respect des normes édictées par le régulateur et par le groupe d'appartenance Crédit Agricole SA.

Elle couvre les aspects relatifs à la déontologie, l'indépendance, la responsabilité, la collégialité des décisions, la maîtrise et le suivi des risques, la rémunération des opérations, etc.

Elle est revue chaque année, dans le cadre de la stratégie risques qui examine toutes les activités de la banque et les risques qu'elles induisent et fixe des limites opérationnelles en termes de segment de clientèle, de secteurs d'activité, de concentration, etc.

Cette stratégie est présentée par le Directoire au Conseil de surveillance qui la valide.

#### Dispositif de décision et de gestion des risques

##### Etude et décision

Le processus de décision découle des pouvoirs détenus par le Président du Directoire et des subdélégations qu'il a distribué aux acteurs, selon un mode intuitu-personae, décliné en fonction des marchés. Au-delà des limites subdélégées, les décisions sont prises par le Comité des crédits dont les décisions sont collégiales.

Le processus de décision est géré par un applicatif informatique centralisé et intégré qui détermine en fonction de normes et de critères paramétrés, les niveaux de délégation requis. Les décisions en faveur des clients professionnels et entreprises nécessitent un double regard de la ligne commerciale et des risques.

Les filiales ont recours à un avis des lignes spécialisées du Crédit du Maroc qui conditionne l'octroi.

Les demandes de crédit formulées par les lignes commerciales sont formalisées et documentées en application des règles du régulateur et des normes de la banque.

#### Mise en place - Garanties

La mise en place des crédits est opérée après vérification du respect des conditions d'octroi.

La gestion des dossiers de garanties est centralisée.

#### Surveillance des risques et déclassement des créances

Elle est à la charge d'une structure dédiée et indépendante, appuyée par des correspondants dans les différents marchés et dans les régions.

Cette structure qui dispose d'un accès à tous les systèmes d'information de la banque a pour mission de surveiller la qualité des engagements, d'appréhender dans une optique préventive les dégradations des risques (impayés, gel des comptes, etc.) et d'en assurer un suivi.

Elle organise sur la base d'indicateurs internes un suivi rapproché des créances sensibles qui est opéré par un Comité mensuel dédié.

Elle identifie les créances qui relèvent du déclassement en « souffrance », selon les critères édictés par le régulateur en la matière et les provisionne en conséquence. Ces décisions sont validées par un Comité dédié pour assurer une parfaite couverture des risques et conformité aux normes.

#### Recouvrement

Pour le marché Retail et PRO/TPE, le réseau réalise le recouvrement du premier impayé sur les clients segmentés risque faible et sur les débits jusqu'à 30 jours de retards, la structure centrale de recouvrement prend en charge le recouvrement dès le premier impayé sur les clients segmentés risque moyen et élevé ainsi que le débit dès 30 jours de retard.

Pour le marché PME/PMI et Grandes Entreprises, il est assurée par les chargés d'affaires avec, selon les cas et sur décision de comité dédié ou à la demande de la ligne commerciale, l'appui d'une structure centrale dédiée au Recouvrement et Restructuration de créances.

Si le dossier passe en « Compromis » il est pris en charge par la Direction Juridique qui poursuit le recouvrement et opère en parallèle les poursuites judiciaires.

Tout le processus de décision et de surveillance des risques est traçable et auditable.

#### Notation interne

Le Crédit du Maroc dispose d'un système de notation. Il couvre toutes les créances entreprises (PME/PMI, Grandes entreprises et entreprises des secteurs de la promotion immobilière et de l'hôtellerie), sauf les banques et les institutions financières qui disposent d'une notation spécifique en relation avec le groupe d'appartenance et qui



## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

font l'objet de notation par la maison mère Crédit Agricole SA.

Le système de notation du Crédit du Maroc est conforme aux préconisations de Bâle 2. Il est uniforme sur l'ensemble du périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système repose sur une **appréciation quantitative et qualitative**. Il fait intervenir les différents acteurs du processus de décision : les chargés d'affaires, les risques et les décisionnaires.

Pour la Banque de Réseau, tous les crédits à la consommation sont soumis à un score d'octroi soit propre au Crédit du Maroc, ou soit celui du partenaire Wafasalaf et ce, en fonction de critères bien définis.

### Grille de notation Corporate

Elle comporte 13 échelons de A à E, avec des échelons intermédiaires, pour les contreparties saines et 2 échelons F et Z, pour les contreparties en défaut, dont le dernier pour les contreparties en recouvrement juridique.

Ces échelons sont compatibles avec les échelles de notation des principales sociétés de rating internationales : Standard & Poor et Moody's.

### Délégation

La notation est un élément essentiel du processus de décision. Elle conditionne le niveau de délégation.

### Risques sensibles

Les contreparties présentant des signes de fragilités sont insérées dans le suivi des Risques Sensibles sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs.

## 2.2 Risque de marché

Les activités de marché sont encadrées par des limites globales et opérationnelles définies dans le cadre de la stratégie risques de la banque.

Le format de limites, qu'elles soient globales ou opérationnelles, sont de trois natures : quantitative (VaR, Stress, sensibilités détaillées), qualitatif (produits autorisés, devises autorisées, maturité max...) et des seuils de perte. Les sets de limites concernent les activités de la direction marchés des capitaux dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle (Activités FX, obligataires, prêts/emprunts, Repos) ainsi que les activités de marché de la trésorerie de la banque.

### Organisation de la filière

Les activités de marchés sont organisées en trois domaines indépendants :

#### - Le Front Office :

Le Front Office est littéralement l'interface de la banque avec le marché. Il centralise et traite tous les besoins de la banque et de ses clients en termes de couverture et financement. Il engage la banque dans le respect des limites internes de marché, des limites réglementaires et des lignes de crédit qui lui sont accordées.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Internationale et des Activités de Marché du pôle Développement.

#### - Le Back-Office :

Le Back Office suit le traitement post-marché des opérations : confirmation, paiement, règlement - livraison et comptabilité.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Services Bancaires à la Clientèle.

#### - Le PCRM (Pôle Contrôle des Risques de Marché) :

En matière de suivi et de contrôle des activités de Marché, le PCRM, a en charge :

- le suivi du respect des limites, que celles-ci soient quantitatives (niveaux de risque), qualitatives (instruments, devises ou maturités autorisés) ou relatives aux niveaux de perte tolérée ;
- le traitement des dépassements (analyse des raisons, mode et délai de régularisation...) ;
- la surveillance des risques et des résultats en liaison avec l'évolution des marchés ;
- l'analyse et le contrôle des P&L de gestion ;
- la production et le contrôle de la qualité des indicateurs de risques ;
- le Back testing de la VaR (Value at Risk) ;

- la production et l'analyse des stress scenarii ;
- la vérification des données de marché ;
- la vérification que le Back Office s'est assuré de la cohérence des stocks entre outil Front Office et données comptables ;
- la production et analyse des états de suivi de l'exposition aux risques.

Il est rattaché hiérarchiquement à la Direction Contrôle Central des Risques.

Le suivi des risques doit être effectué aux différents niveaux de l'établissement avec des séparations de pouvoir entre le front office, le back office, les risques et le contrôle financier, autrement dit entre ceux qui passent les ordres et ceux qui les contrôlent.

Ainsi, cette organisation permet :

- de s'assurer en permanence du respect des procédures, des normes et des limites mises en place ;
- d'analyser les causes du non-respect éventuel des procédures et des limites ;
- d'informer les entités et / ou les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices qui sont proposées ou entreprises ;

En termes d'outils informatiques, la banque dispose d'un système front-to-back Arpson avec des fonctionnalités de suivi des risques et de calcul des résultats. Le Pôle Contrôle des Risques de Marché a accès à ces informations et dispose d'outils complémentaires pour mener à bien ses analyses.

### Principaux risques et dispositif de contrôle

Les risques de marché ou risques de variation de prix, représentent les pertes potentielles suite à des mouvements adverses de cours, de prix ou de niveaux de taux.

**Risques de taux** : Ils représentent les risques d'encourir des pertes suite aux variations du niveau absolu du taux d'intérêt, d'un spread entre deux courbes de taux ou de la déformation de la courbe. Il existe plusieurs composantes pour ce risque : risque directionnel, risque de pente et risque de base ou de spread.

Ce risque concerne le trading sur titres et la trésorerie. Il est encadré par un dispositif de limites quantitatives (VaR, Stress, nominal et sensibilités détaillées).

**Risque de change** : C'est le risque d'encourir des pertes suite aux variations du cours des devises étrangères par rapport à la monnaie de référence ou monnaie locale.

Les positions sont encadrées par des limites réglementaires et des limites internes (VaR, Stress, nominal individuelle et globale, Loss alert...).

**Risques liés aux défauts** : une part importante des risques pris par les établissements financiers sur les marchés se trouve liée aux événements de défauts (défaillance d'une ou plusieurs contreparties, risque de non-transfert...).

Les opérations de marché peuvent générer :

- des risques de règlement/livraison,
- des risques de variation.

Une transaction peut comporter un seul de ces risques ou une combinaison de deux ou trois. Une opération de change à terme génère des risques de variation et de livraison.

En effet, si l'un des intervenants fait défaut alors que l'autre contrepartie a déjà rempli ses propres obligations, à savoir ; livrer des fonds, alors la perte porte sur la totalité du montant (nominal) de la transaction (à la livraison), c'est le risque de livraison ou non concomitance des flux échangés.

Ce risque affecte le change (comptant et terme), les swaps de change (swaps de trésorerie ou cambiste). Pour les opérations sur tires (ferme ou temporaire), ce risque n'existe pas du fait que les transactions sont effectuées via un système DVP (Delivery Versus Payment).

Si par contre la défaillance intervient entre la négociation et la livraison, alors la perte potentielle correspond à la variation du cours de change entre le cours négocié et le cours prévalant sur le marché au moment où il faut trouver une nouvelle contrepartie de remplacement, il s'agit du coût de remplacement et c'est le risque de variation.

Ces risques sont encadrés par des limites individuelles sur les contreparties y compris les correspondants de la salle

des marchés et accordées par la banque dans le cadre de l'étude de risque annuelle.

Le calcul des consommations de VaR (Value at Risk) du CDM est réalisé via l'outil de Consolidation du Groupe (Global View Risk) alimenté en données de risques de marché (vecteurs de sensibilités, positions de change, courbe de taux MAD) par les outils de CDM.

Aussi, les stress globaux selon les méthodologies du Groupe sur ces activités sont calculés hebdomadairement via l'outil Groupe.

Enfin, les résultats quotidiens des activités de trading (sur bonds et sur le change) sont alimentés dans l'outil Groupe (CADRE) et la VaR fait l'objet d'un back-testing.

### Mise en conformité par rapport à LBF / Volcker :

Dans le cadre de la mise en conformité avec les exigences de LBF/Volcker (Loi Bancaire Françaises / Volcker rules), une réorganisation des portefeuilles et centres de profits (découpage des activités par desk) a été mise en place en phase avec l'arborescence risques. Cette réorganisation assure une séparation entre le banking book (ALM & activités de trésorerie) et les activités de la direction des marchés de capitaux (DMC) dont le rôle est d'assurer des opérations d'intermédiation avec la clientèle.

## 2.3 Risques Opérationnels

Le Crédit du Maroc a adopté la définition issue des recommandations de Bâle 2 pour le risque opérationnel. Il s'agit des pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus.

### Dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par la banque vise à identifier l'ensemble des sources de risques majeurs en vue de les couvrir (fraude interne, fraude externe, pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail, clients produits et pratiques commerciales, dommages aux actifs corporels, dysfonctionnements de l'activité et des systèmes, exécution livraison et gestion des processus).

#### 1. Les principaux enjeux

- La maîtrise du coût des risques opérationnels ;
- la Prévention des grands risques ;
- l'optimisation de la couverture des risques ;
- l'intégration du triple impact réglementaire à savoir le pilotage par les fonds propres, la supervision réglementaire et la communication financière.

#### 2. Les composantes du dispositif

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en œuvre s'articule autour de quatre composantes :

##### La composante organisationnelle :

La surveillance des risques opérationnels est confiée à une entité relevant des Risques et contrôles permanents, structure faitière du dispositif de contrôle interne de la banque.

Le système d'audit interne vérifie périodiquement que le dispositif de gestion des risques opérationnels est mis en œuvre avec efficacité au niveau de l'ensemble de l'établissement.

Le Directeur assure un suivi régulier de la situation des risques via le Comité de Contrôle Interne présidé par le Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance, via le Comité d'Audit et le Comité des Risques, est informé des risques importants et s'assure de la prise en compte de ces risques.

##### La composante qualitative :

Elle permet d'évaluer et de prévenir les risques à travers la cartographie des risques opérationnels.

##### La composante quantitative :

Elle permet de mesurer et surveiller le coût du risque et les incidents à travers le suivi des pertes et la mise en place d'un dispositif d'alerte.

##### La composante d'allocation de fonds propres :

Par prudence, l'établissement a retenu une allocation des fonds propres basée sur la méthode « indicateurs de base » avec l'objectif d'évoluer rapidement vers la méthode

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

« standard ».

### 3. Sécurité des systèmes d'information

La sécurité des systèmes d'informations est assurée avec la mise en place d'une politique de sécurité et d'un dispositif de contrôle permanent. Des tests annuels d'intrusions et de vulnérabilité, ainsi que des évaluations de la sécurité des systèmes d'informations sont réalisés.

### 4. Plan de Continuation des Activités

Pour assurer la continuité des activités de la banque en cas de sinistre, l'établissement dispose d'un Plan de Continuité d'Activités (PCA), composé :

- d'un Plan de Secours informatique pour secourir les services informatiques critiques ;
- d'un Plan de Repli Utilisateurs avec aménagement d'un site de repli devant servir en cas de sinistre ;
- d'un dispositif de gestion de crise ;
- d'un dispositif de continuité d'activité spécifique au scénario de pandémie grippale.

Ce PCA est régulièrement testé et amélioré.

### 5. Prestations de services essentielles externalisées

Elles sont encadrées par un dispositif spécifique.

Les Conventions de services comprenant des indicateurs de qualité ont permis à l'établissement d'intégrer le suivi de ces activités dans le dispositif de contrôle interne.

### 2.4 Gestion Actif - Passif

La démarche de la gestion Actif-Passif (ALM) est une démarche d'identification, de mesure, de contrôle et de couverture des risques financiers pouvant affecter le bilan de la banque.

Il s'agit principalement des risques de liquidité, de taux et de change.

#### Gouvernance :

Au Crédit du Maroc, la gestion Actif-Passif est assurée par la fonction ALM qui rapporte à la Direction Finances Groupe et au comité ALM.

#### Risque de taux d'intérêt global

C'est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements de taux d'intérêt. Ces mouvements ont une influence sur les rémunérations et les coûts générés par les produits et instruments financiers (actifs, passifs et instruments de hors bilan), dont dispose la banque. En conséquence, leurs mouvements ont un impact direct sur le résultat généré mais aussi sur la valeur actuelle des différents revenus futurs.

Il convient donc d'appréhender correctement la manière dont les mouvements de la courbe des taux peuvent impacter les marges de la banque.

L'approche en taux a pour objectif de mesurer in fine, l'exposition des résultats de la banque aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Elle s'intéresse donc exclusivement aux encours dont les taux resteront fixes sur une période donnée ; les encours corrélés aux taux du

marché n'étant pas exposés à ce type de risque.

Un dispositif d'encadrement et de contrôle a été mis en place au Crédit du Maroc. Des limites en volume ont été fixées. Elles sont basées sur le calcul de gaps de taux, définis comme étant la différence entre les ressources et les emplois par maturité exposés au risque de taux.

#### Le risque de liquidité

Il représente pour la banque l'éventualité de ne pas pouvoir faire face, à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances. Le risque de liquidité se traduit donc à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements.

Il apparaît lorsque des besoins inattendus sont subis par la banque et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Le risque de liquidité se situe à trois niveaux :

- **Funding risk** : risque qui se traduit par la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources lorsqu'une des ressources dont la banque disposait par le passé n'est plus disponible (par exemple lors de retrait massif sur les dépôts à vue).
- **Time risk** : risque qui apparaît lorsque la banque ne peut obtenir des rentrées d'argent pourtant attendues (par exemple, incapacité de remboursement d'un prêt par un client).
- **Call risk** : risque relatif à l'obtention de nouvelles ressources (suite par exemple à des emprunts importants sur des lignes de crédits).

L'approche en liquidité met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Tous les produits de bilan sont traités en fonction de leur échéance finale, sans tenir compte de la nature du taux.

Afin de mieux appréhender la gestion de la liquidité courante du Crédit du Maroc, un comité mensuel de coordination de trésorerie a été mis en place. Par ailleurs, le comité ALM a défini des limites visant à encadrer le déficit de la trésorerie résiduelle. Un programme d'émission de certificats de dépôt a également été lancé depuis 2007 afin de mieux accompagner le plan de développement de la banque.

#### Conventions d'écoulement :

Les conventions ALM sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré et puis validé par le comité ALM.

Le Crédit du Maroc procède à des mises à jour régulières des conventions. Celles-ci sont nécessaires dans la mesure où elles garantissent une meilleure adéquation de l'analyse avec l'évolution du marché et des comportements de la clientèle. Ces mises à jour visent également à se conformer davantage à la réglementation en vigueur, notamment en matière de taux d'intérêt (Modalités d'indexation des taux

révisables et des taux réglementés).

#### Système de mesure :

Le pilotage des risques financiers est géré par ATLAS, outil développé en collaboration avec le Groupe Crédit Agricole S.A. Il est opérationnel depuis 2008.

### 3 Application des recommandations du Comité de Bâle

L'accord de Bâle 2 repose sur 3 piliers :

**Pilier 1** : Calcul des exigences minimales en fonds propres. Il couvre trois types des risques : Risque de crédit, Risque opérationnel et Risque de marché. Plusieurs méthodes sont proposées aux banques selon les risques, notamment « standard » et « notation interne », pour les risques de crédit, « indicateur de base », « standard » et « standard avancé », pour le risque opérationnel.

**Pilier 2** : Dispositif sur les processus de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes.

**Pilier 3** : Dispositif sur la discipline de marché imposant une transparence accrue en matière d'information sur les publications financières et sur les risques.

Dès la publication des textes par le Régulateur, le Crédit du Maroc a engagé un chantier de mise en conformité avec les dispositions réglementaires.

Pour le pilier 1, le Crédit du Maroc a opté pour la méthode « standard » en ce qui concerne le risque de crédit, la « Méthode de base » pour le risque opérationnel.

La banque a engagé un large chantier pour lui permettre de produire dans les délais impartis par le Régulateur, le ratio de solvabilité aux nouvelles normes. Pour cela, elle a acquis, un calculateur « Fermat » qui est production depuis la fin 2007.

Parallèlement la banque a engagé les chantiers relatifs au pilier 2, pour l'application des textes réglementaires de la Banque Centrale.

### 4 Perspectives :

Le Crédit du Maroc, en étroite relation avec le Groupe CA.SA, compte poursuivre la mise en œuvre de l'usage des indicateurs bâlois avancés, qui entraîneront de profonds changements dans la conduite des activités.

Ces changements visent notamment à :

- adapter la politique d'allocation des fonds propres aux activités ;
- mieux prendre en compte les évolutions dans les processus d'octroi (consommation des Fonds propres, rentabilité, coût du risque, etc.) ;
- mettre à niveau la gestion opérationnelle des risques ;
- garantir la fiabilité des informations sur les risques, etc.

Les processus impactés ont été identifiés et les chantiers nécessaires à leur adaptation seront engagés selon un planning établi par un groupe projet et validé par un Comité de pilotage dédié et présidé par le Président du Directoire.

### COÛT DU RISQUE (2.1)

(En milliers de DH)

CONSOLIDE	30/06/2017	30/06/2016
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-150 678</b>	<b>-296 413</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-143 742	-289 348
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-6 936	-7 065
<b>Reprises de provisions</b>	<b>-20 229</b>	<b>101 203</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	-27 263	81 708
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	1 161	16 050
Reprises des autres provisions pour risques et charges	5 873	3 446
<b>Variation des provisions</b>	<b>-3 107</b>	<b>-86 154</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-10 758	-6 550
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-1 385	-82 437
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	9 397	4 951
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-362	-2 119
<b>Coût du risque</b>	<b>-174 014</b>	<b>-281 364</b>

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### MARGE D'INTÉRÊT (2.2)

(En milliers de DH)

	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	997 956	159 383	838 573	1 041 317	195 805	845 512
Comptes et prêts/emprunts	942 212	154 728	787 484	979 936	192 582	787 354
Opérations de pensions	13 340	4 655	8 684	14 832	3 223	11 609
Opérations de location-financement	42 405	-	42 405	46 550	-	46 550
Opérations interbancaires	51 970	12 543	39 427	55 808	11 158	44 649
Comptes et prêts/emprunts	36 311	12 543	23 768	22 673	11 007	11 666
Opérations de pensions	15 659	-	15 659	33 134	151	32 983
Emprunts émis par le Groupe	-	83 972	-83 972	-	94 501	-94 501
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	60 795	-	60 795	67 922	-	67 922
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>1 110 721</b>	<b>255 899</b>	<b>854 822</b>	<b>1 165 046</b>	<b>301 464</b>	<b>863 582</b>

### COMMISSIONS (2.3)

(En milliers de DH)

LIBELLE	30/06/2017	30/06/2016
Titres	1 465	2 006
Emission	212	552
Transmission d'ordres	868	1 070
Autres	385	384
Compensation et règlement-livraison	-	-
Gestion d'actifs conservation fiduciaire	10 575	10 412
Gestion d'actifs	6 839	6 997
Conservation	3 736	3 415
Engagements de prêt	6 393	7 360
Gestion des moyens de paiement	72 436	70 549
Ingénierie financière	-	-
Autres	119 970	105 526
<b>Total produits d'honoraires et de commissions</b>	<b>210 839</b>	<b>195 853</b>
Conservation	-1 305	-1 105
Compensation et règlement-livraison	-	-
Autres	-12 890	-14 696
<b>Total charges d'honoraires et de commissions</b>	<b>-14 195</b>	<b>-15 801</b>

### GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS (2.4)

(En milliers de DH)

	30/06/2017	30/06/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-25	36
Plus values de cession	13	64
Moins value de cession	-38	-28
Titres de capitaux propres consolidés	-	-
Plus values de cession	-	-
Moins value de cession	-	-
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>-25</b>	<b>36</b>

### ACTIFS ET GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (2.5)

En 2016, le Crédit du Maroc a décidé d'abandonner ses activités sises à l'étranger. Sont concernées par cet abandon la succursale de Paris ainsi que les représentations d'Avignon et de Milan. Ces entités forment une activité distincte du groupe Crédit du Maroc sise dans une zone géographique en dehors du territoire marocain.

Crédit du Maroc a, par ailleurs, redéployé ces activités au Maroc et ambitionne de développer davantage les opportunités de synergie avec les réseaux du Crédit Agricole France et de LCL sur la clientèle MRE.

Par conséquent, les actifs et les passifs relatifs à cette activité ont été classés comme « Actifs non courant destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courant destinés à être cédés ». Les produits et les charges liés à l'abandon de cette activité ont été reclassés dans un poste distinct du compte de résultat : « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ».

En 2016 des actions ont été initiées ayant pour objet :

- D'informer les clients recourant aux services de ces entités selon les dispositions légales et réglementaires.
- De mettre fin aux agréments, contrats de bail et de services en respect des dispositions légales, et conventionnelles liant ces entités avec ses partenaires.
- D'estimer les charges de cet abandon.

Les produits et charges relatifs aux activités abandonnées se résument comme suit :

(En milliers de DH)

Libellé	30/06/2017	30/06/2016
PRODUIT NET BANCAIRE	5 382	637
Charges générales d'EXP	-5 084	-5 088
Dot. aux amortim. et aux dépréciations des immo. incorp., corp.	-	-1 951
Résultat Brut d'Exploitation	-4 948	-6 402
Coût du risque	-	-14
Résultat Brut d'Exploitation	298	-6 416
Résultat avant Impôt	298	-6 416
Impôts sur les bénéfices / Impôts différés	-	11
Résultat net	298	-6 405

### ENGAGEMENTS DE PRÊTS, GARANTIES FINANCIÈRES ET AUTRES ENGAGEMENTS AU 30/06/2017

(En milliers de DH)

	Montants notionnels
<b>Engagements de prêt</b>	<b>30/06/2017</b>
Donnés :	10 247 349
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	98 817
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	9 928 134
Cliantèle de détail	220 398
Reçus :	-
<b>Garanties financières</b>	
Données :	5 588 469
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	3 722 177
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	1 855 823
Cliantèle de détail	10 469
Reçus :	-
Administrations centrales	-
Établissements de crédit	2 671 129
Institutions non établissements de crédit	-
Grandes entreprises	-
Cliantèle de détail	-
Dérivés de crédit reçus	-
<b>Autres engagements</b>	
Donnés	-
Reçus	-
<b>Engagements et garanties financières en défaut</b>	
- Engagements de prêt donnés :	-
- Garanties financières données :	-
- Autres engagements donnés à une autre contrepartie	-

### INFORMATION SECTORIELLE

(En milliers de DH)

Compte de Résultat Juin 2017	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisés	Eliminations	Total
Marge d'intérêts	830 232	24 263	327	854 822
Marge sur commissions	197 519	-48	-826	196 644
Produit net bancaire	1 128 715	26 446	-68 496	1 086 665
Charges de fonctionnement	-505 403	-8 138	4 100	-509 441
Résultat d'exploitation	406 125	7 715	-64 395	349 444
Résultat net	283 206	4 860	-64 395	223 671
Résultat net part groupe	283 206	3 240	-64 395	222 051

Bilan Juin 2017	Banque Maroc et Banque Offshore	Sociétés de financement spécialisés	Eliminations	Total
Total Bilan	51 946 164	1 688 067	-2 690 728	50 943 503
dont	-	-	-	-
<b>Éléments de l'Actif</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 846 723	-	-	1 846 723
Actifs disponibles à la vente	4 774 310	-	-292 917	4 481 393
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	4 790 320	-	-2 073 136	2 717 184
Prêts et créances sur la clientèle	36 510 994	1 631 316	-113 462	38 028 848
Immobilisations corporelles	1 586 466	5 007	-224 321	1 367 151
<b>Éléments du Passif</b>				
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	1 837 433	1 296 033	-2 088 670	1 044 796
Dettes envers la clientèle	39 182 172	65 985	-97 928	39 150 229
Capitaux propres	5 021 213	163 413	-491 060	4 693 566

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de Crédit du Maroc, filiale du Groupe Crédit Agricole S.A., est articulée autour des pôles d'activités suivants :

#### BANQUE MAROC ET BANQUE OFFSHORE

comprenant Crédit du Maroc SA, Crédit du Maroc capital, Crédit du Maroc Patrimoine, Crédit du Maroc Assurance, Société Financière et Immobilière Marocaine et Crédit du Maroc Offshore ;

#### SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT SPÉCIALISÉES

comprenant Crédit du Maroc Leasing et Factoring.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### IMPÔTS EXIGIBLES ET DIFFÉRÉS (3.8)

(En milliers de DH)

Impôts courants et impôts différés	30/06/2017	30/06/2016
Impôts courants	173 993	38 878
Impôts différés	243 152	184 113
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>417 145</b>	<b>222 991</b>
Impôts courants	158 733	18 542
Impôts différés	205 855	219 881
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>364 588</b>	<b>238 423</b>
Charge d'impôts courants	155 531	166 043
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-29 485	-76 626
<b>Charges nette de l'impôt sur les bénéfices</b>	<b>126 046</b>	<b>89 417</b>
<b>Le taux effectif d'impôt</b>	<b>30/06/2017</b>	<b>30/06/2016</b>
Résultat net	223 671	160 958
Charges d'impôt sur les bénéfices	126 046	89 417
<b>Taux d'impôt effectif moyen en %</b>	<b>36,07%</b>	<b>35,71%</b>

Analyse du taux effectif d'impôt	30/06/2017	30/06/2016
Taux d'impôt en vigueur en %	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-	-
Imposition forfaitaire	-	-
Différences permanentes	-	-
Changement de taux	-	-
Déficit reportable	-	-
Autres éléments	-0,93%	-1,29%
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>36,07%</b>	<b>35,71%</b>

### PRÊTS ET CRÉANCES (3.2)

(En milliers de DH)

30/06/2017	Actifs non dépréciés (1)	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale) (2)	(Dépréciations individuelles)	(Dépréciations collectives)	Valeur nette comptable totale
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	55 549	-	-	-	55 549
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	55 549	-	-	-	55 549
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>40 221 686</b>	<b>4 408 202</b>	<b>3 711 674</b>	<b>227 730</b>	<b>40 690 483</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	2 661 635	-	-	-	2 661 635
Institutions non établissements de crédit	4 446 019	887 751	684 394	3 316	4 646 060
Grandes entreprises	17 323 421	1 597 423	1 418 645	163 249	17 338 950
Cliantèle de détail	15 790 610	1 923 029	1 608 635	61 165	16 043 838
<b>Total</b>	<b>40 277 234</b>	<b>4 408 202</b>	<b>3 711 674</b>	<b>227 730</b>	<b>40 746 032</b>
<b>31/12/2016</b>					
<b>Prêts et créances</b>					
Instruments de dette	64 102	-	-	-	64 102
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	64 102	-	-	-	64 102
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-	-
<b>Prêts et avances</b>	<b>39 453 463</b>	<b>4 561 460</b>	<b>3 554 337</b>	<b>248 180</b>	<b>40 212 406</b>
Administrations centrales	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	3 030 740	-	-	-	3 030 740
Institutions non établissements de crédit	4 112 630	823 139	555 036	2 840	4 377 893
Grandes entreprises	15 955 226	1 584 808	1 340 393	190 962	16 008 679
Cliantèle de détail	16 354 866	2 153 513	1 658 908	54 378	16 795 093
<b>Total</b>	<b>39 517 565</b>	<b>4 561 460</b>	<b>3 554 337</b>	<b>248 180</b>	<b>40 276 508</b>

(1) Inclut les actifs dépréciés collectivement.

(2) Valeur comptable brute des actifs dépréciés individuellement.

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (3.3)

(En milliers de DH)

30/06/2017	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	75 146	59 143	4 941	134 289
Instruments de dette	4 347 104	-	-	4 347 104
Administrations centrales	3 879 485	-	-	3 879 485
Etablissements de crédit	467 619	-	-	467 619
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 422 250</b>	<b>59 143</b>	<b>4 941</b>	<b>4 481 393</b>

(En milliers de DH)

31/12/2016	Juste valeur des actifs non dépréciés	Juste valeur des actifs dépréciés	Dont dépréciation	Valeur comptable nette totale
Instruments de capitaux propres	74 277	61 785	-4 941	136 062
Instruments de dette	4 783 399	-	-	4 783 399
Administrations centrales	4 316 106	-	-	4 316 106
Etablissements de crédit	467 293	-	-	467 293
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-
Cliantèle de détail	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 857 676</b>	<b>61 785</b>	<b>-4 941</b>	<b>4 919 461</b>



## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE (3.4)

(En milliers de DH)

	Actifs non dépréciés	Actifs dépréciés (Valeur brute comptable totale)	(dépréciations individuelles)	(dépréciations collectives) <sup>(1)</sup>	Valeur nette comptable totale 30/06/2017	31/12/2016
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>						
Instruments de dette						
Administrations centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
Prêts et avances						
Administrations centrales						
Établissements de crédit						
Institutions non établissements de crédit						
Grandes entreprises						
Clientèle de détail						
<b>TOTAL</b>						

NÉANT

### INFORMATIONS SUR LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (3.5)

(En milliers de DH)

30/06/2017	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	1 846 723	NA	32 940
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 481 393	50 360	-
Prêts et créances	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	13 051	-	6 452
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-

31/12/2016	Valeur comptable (si différente de la juste valeur)	Juste valeur comptabilisée ou fournie dans les états financiers	Dont déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	Dont montant comptabilisé en résultat selon une technique de valorisation pendant la période
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	2 108 622	NA	86 451
Actifs financiers disponibles à la vente	-	4 919 461	50 360	1 058
Prêts et créances	-	-	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	NA	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	5 695	-	-14 182
Passifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (3.6)

(En milliers de DH)

	30/06/2017		31/12/2016	
	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)	Terrains et bâtiments occupés par le propriétaire (immo d'exploitation)	Valeur comptable totale (de toutes les immo corporelles)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	-
Solde de clôture	580 251	2 312 962	558 841	2 299 001
Cumul des dépréciations	-	-	-	-
Cumul des amortissements	438 985	945 810	425 639	908 116
Actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement	-	-	-	-
Actifs loués en location-simple	-	-	-	-

### INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de Leasing sont classés en tant que contrats de location financement. La quasi totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est transférée au preneur locataire.

Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à la

date à laquelle l'option peut être levée. En effet, la valeur résiduelle est de 1% du montant de financement pour le mobilier et de 10% pour l'immobilier.

La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la vie économique de l'actif loué.

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève à la totalité de la juste valeur de l'actif loué. Dans le bilan, les actifs donnés en location sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

(En milliers de DH)

Durée résiduelle	Pour le Bailleur			
	Investissement brut total	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	Produits financiers non acquis	Correction de valeur cumulée des paiements minimaux au titre de la location non recouvrables
≤ 1 an	585 096	501 808	83 288	468 077
> 1 an ≤ 5 ans	799 358	707 069	92 289	639 487
> 5 ans	272 919	233 672	39 247	218 335
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 373</b>	<b>1 442 549</b>	<b>214 824</b>	<b>1 325 899</b>

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### PROVISIONS PASSIF (3.7)

(En milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>62 883</b>	<b>91 533</b>	<b>188 876</b>	-	<b>17 129</b>	<b>360 422</b>
Dotations	2 095	3 572	-	-	2 074	7 741
Montants utilisés	1 020	3 293	-	-	630	4 943
Montants non utilisés repris au cours de la période	2 077	187	1 161	-	2 209	5 634
Autres mouvements	-	-1 858	-	-	-	-1 858
<b>Solde de clôture</b>	<b>61 881</b>	<b>89 767</b>	<b>187 715</b>	-	<b>16 364</b>	<b>355 727</b>

### ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

#### COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2017

Au 30 juin 2017, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
<b>A - ACTIONNAIRES MAROCAINS</b>			
Wafa Assurance	1 163 254	10,69	10,69
AUTRES	1 154 496	10,61	10,61
<b>B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS</b>			
CRÉDIT AGRICOLE S.A.	8 563 464	78,70	78,70
<b>Total</b>	<b>10 881 214</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La valeur nominale des actions est de 100 DH. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

#### DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil de Surveillance décide de proposer aux actionnaires un dividende net par action de 10 DH, payable soit en action, soit en numéraire, soit par combinaison de ces deux moyens.

	2016	2015	2014
Dividendes (en dirhams)			
Dividende par action	10,00	8,00	22,00
Résultat net par action (en dirhams)			
Résultat net part du groupe par action	20,41	7,52	22,27

### INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

(En milliers de DH)

Montants à payer aux parties liées et montants à en recevoir	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
Actifs : prêts et avances	-	1 389 048	-	-	-	1 389 048
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
<b>Total des actifs</b>	-	<b>1 389 048</b>	-	-	-	<b>1 389 048</b>
Passifs : dépôts et emprunts	44 794	810 126	-	119 701	-	974 621
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Palements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>44 794</b>	<b>810 126</b>	-	-	-	<b>974 621</b>
Garanties émises par le groupe	1 613 895	-	-	31 933	-	1 645 828
Garanties reçues par le groupe	1 063 598	-	-	-	-	1 063 598
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-	-	-	-

  

Charges et produits générés par des transactions entre parties liées	Société-mère	Filiales	Principaux dirigeants de l'entité ou de sa société-mère	Entités contrôlées par la même société mère	Autres parties liées	Total
<b>Total des charges dont :</b>	<b>13 209</b>	<b>32 825</b>	-	-	-	<b>46 033</b>
Charges d'intérêts	5 059	28 821	-	-	-	33 880
Honoraires et commissions	-	52	-	-	-	52
Autres charges	8 150	3 951	-	-	-	12 101
<b>Total des produits dont :</b>	-	<b>3 380</b>	-	-	-	<b>3 380</b>
Produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Honoraires et commissions	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	380	-	-	-	380
Produits de dividendes	-	3 000	-	-	-	3 000

### AVANTAGES AU PERSONNEL

L'engagement actualisé est calculé selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte des hypothèses actuarielles, des augmentations de salaires, de l'âge de départ en retraite, de la mortalité, de la rotation du personnel ainsi que des taux d'actualisation.

Les modifications d'hypothèses actuarielles, ou la différence entre ces hypothèses et la réalité, donnent lieu à des écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et qui sont comptabilisés en capitaux propres selon la méthode du SORIE, par contre, pour les avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail, ils continueront à être comptabilisés directement en résultat.

Le calcul est effectué par individu et la population est sélectionnée à la date de l'arrêté.

#### RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES :

##### Prime fin de carrière

- Prime servie aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite ou en cas de décès.
- L'ancienneté minimum requise est de 20 ans
- Le montant de la prime est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et d'un coefficient déterminé par le nombre d'années d'ancienneté.

- Le montant de l'engagement dépend :

- de l'évolution du salaire,
- du nombre d'années d'ancienneté,
- de la probabilité de survie (table de mortalité),
- de la probabilité de présence (turn over),
- du nombre d'années restant à la retraite et du taux d'actualisation.

##### Prime de Fidélité

- Prime servie aux collaborateurs à l'ancienneté de 15, 20, 25, 30, 35 et 45 ans.
- Le montant de la prime est déterminé à partir d'un barème et du salaire au moment de l'octroi.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - du nombre d'années d'ancienneté (barème),
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### Couverture Médicale

La CMIM, système de couverture médicale, est considérée comme un régime multi-employeurs à prestations définies. En l'absence d'informations suffisantes pour déterminer la part d'obligation qui revient au Crédit du Maroc, elle est traitée comptablement comme un régime à cotisations définies.

### INDEMNITÉS DE FIN CONTRAT DE TRAVAIL

#### Indemnité de départ volontaire

- Régie par un protocole d'accord au niveau du GPBM, l'indemnité de départ volontaire permet aux salariés, et après accord du Directoire, de faire valoir leur droit à la retraite anticipée selon les critères d'éligibilité suivants :
  - à partir de 50 ans révolus pour les femmes
  - à partir de 55 ans révolus pour les hommes
  - avoir une ancienneté minimum de 21 ans de service
- Le montant de l'indemnité est calculé en fonction du salaire au moment du départ et d'un barème basé sur l'âge du collaborateur.
- Le montant de l'engagement dépend :
  - de l'évolution du salaire,
  - de l'âge au moment du départ (barème),
  - de la proportion des collaborateurs intéressés par le départ volontaire,
  - de la probabilité de survie (table de mortalité),
  - de la probabilité de présence (turn over),
  - du nombre d'années restant à l'octroi et du taux d'actualisation.

	30/06/2017	31/12/2016
Provisions pour prime de fin carrière	30 117	29 546
Provisions pour indemnité de départ volontaire (*)	28 352	14 456
Provisions pour prime de fidélité	30 567	30 892
<b>Total</b>	<b>89 036</b>	<b>74 894</b>

	30/06/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation	3,23%	3,07%
Taux d'évolution des salaires	3,50%	3,50%

(\*) Provisions pour indemnité de départ volontaire hors reliquat Plan Accompagnement DV 2013.

Il est à noter que le Crédit du Maroc a engagé, en 2013, une action d'envergure sur l'ensemble de son périmètre visant à optimiser sa performance sur tous les axes. Ce plan, pluriannuel, porte le nom de CAP2018.

Cette inscription dans les comptes 2013 s'appuie notamment sur le fait que ce plan a été présenté au Conseil de Surveillance du 13 Décembre 2013, a fait l'objet de plusieurs communications internes à la banque, ainsi qu'en Comité d'Entreprise ou il a été notamment expliqué que :

- le Crédit du Maroc lance un plan de départ volontaire en accompagnement des projets d'amélioration de l'efficacité et de gain de productivité,
- le traitement se fera sur la base du volontariat selon les principes de la convention collective du GPBM.

En accompagnement de ce plan, et conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée relatives aux indemnités de cessation d'emploi, le Crédit du Maroc a inscrit sur les comptes de 2013 une provision couvrant l'estimation des frais que les actions induites par ce plan vont générer, notamment le coût d'accompagnement de départs volontaires de collaborateurs pour un montant global de 56 Millions de DH.

Par ailleurs, il a été décidé lors du Conseil de Surveillance du 09/12/2016 de maintenir le stock restant qui s'élève à 16,5 Millions de DH et de rallonger ainsi la période initiale jusqu'à fin Décembre 2017.

### COMPTABILISATION ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe Crédit du Maroc a opté pour la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux postérieurs à l'emploi (prime de fin de carrière) en capitaux propres selon la méthode du SoRIE (Statement Of Recognised Income and Expenses).

Les avantages au personnel entrant dans les catégories IAS 19 des autres avantages long terme (Prime de fidélité) et des indemnités de fin de contrat de travail (Prime de départ volontaire) continueront à être comptabilisés en résultat.

L'impact des écarts actuariels sur engagements sociaux à fin juin 2017 se présente comme suit :

	Brut	ID	Net
<b>Impact Compte de Résultat</b>			
Dotation Provision Engagements Sociaux	1 390	-514	876
<b>Impact Capitaux Propres</b>			
Gains et Pertes actuariels / avantages post emploi	27 978	-10 352	17 626

## EXTRAIT DES NOTES ET ANNEXES IFRS

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (COMPTES CONSOLIDÉS)



Mazars Audit et Conseil  
101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca



PwC Maroc  
35, Rue Aziz Bellal  
Casablanca

#### GROUPE CREDIT DU MAROC

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 juin 2017

En exécution de la mission prévue par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12 et conformément la circulaire 4/W/16 qui fixe les conditions selon lesquelles les établissements de crédit doivent publier leurs états de synthèse, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Crédit du Maroc et ses filiales (Groupe Crédit du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 4.693.566, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 223.671.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit du Maroc arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 juillet 2017

#### Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Mazars Audit et Conseil  
101 Bd Abdelmoumen  
20 360 CASABLANCA  
Tél. : 0522 423 423 (L.G)  
Fax : 0522 423 400

Abdou Souleye Diop  
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc SARL  
35, Rue Aziz Bellal, Madinet 20330 - Casablanca  
T: +212 (0) 522 99 98 00 - Fax: +212 (0) 522 23 08 70  
RC 149367 / RP: 35772761  
IF 01166206 - ENSS 7587045

Mohamed Rqibate  
Associé